COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL

FICHE D'IDENTIFICATION DE L'ENFANT

DEMANDE DE DÉROGATION
2019-2020

***Note** : À compléter par les parents ou ceux qui en tiennent lieu*

OBJET DE LA DEMANDE D'ADMISSION

☐ **PRÉSCOLAIRE (maternelle)** ☐ **1re ANNÉE**

Nom de l'enfant : _____
EN LETTRES MOULÉES

Prénom de l'enfant : _____
EN LETTRES MOULÉES

Date de naissance : _____ (année) / _____ (mois) / _____ (jour) **Sexe : Garçon** ☐ **Fille** ☐

Langues parlées à la maison : _____

Identification des parents ou ceux qui en tiennent lieu

Nom et prénom : _____ ☐mère ☐père ☐tuteur

Nom et prénom : _____ ☐mère ☐père ☐tuteur

L'enfant vit avec : ☐les 2 parents, ☐la mère ☐le père ☐le tuteur

Adresse où vit l'enfant : _____ (numéro) _____ (rue) _____ (no. appartement)

_____ (ville) _____ (code postal)

S'il y a lieu,

2e adresse où vit l'enfant : _____ (numéro) _____ (rue) _____ (no. appartement)

_____ (ville) _____ (code postal)

No de téléphone pour vous rejoindre : _____

courriel: _____ ☐mère ☐père ☐tuteur

L'enfant fréquente actuellement :

☐ CPE ☐ Garderie ☐Prématernelle ☐Aucun service de garde

Autre : _____

Nom du service de garde : _____

École d'aire de desserte : _____

Identification de la professionnelle ou du professionnel (psychologue ou psychoéducateur)

Nom : _____ Prénom : _____

Ttre : : _____

Adresse : _____ Numéro appartement : _____
numéro rue

_____ _____
ville code postal

N° de téléphone : _____

Dès que tous les documents sont complétés, les faire parvenir à :

Madame Sylvie Nardone, coordonnatrice
Services éducatifs, secteur jeunes
Commission scolaire de Laval
955, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval, (Québec) H7S 1M5

Le dossier comprend les documents suivants :

- ✓ La présente fiche d'identification
- ✓ Le questionnaire aux parents
- ✓ Le rapport d'évaluation du professionnel
- ✓ Le formulaire d'autorisation
- ✓ Une copie du certificat de naissance[1]
- ✓ Si l'enfant fréquente un service de garde, le responsable de la garderie fera lui-même parvenir le questionnaire complété à la commission scolaire en respectant les mêmes échéanciers que les parents ☒

Rappel de l'échéancier pour la réception des documents à la commission scolaire :

- Processus accéléré : **1er février 2019**
- Processus régulier : **26 avril 2019**

[1] Si la dérogation est acceptée, l'école exigera l'original ou une copie assermentée lors de l'inscription.